

COMPTE RENDU De l'Assemblée Générale du 14 mars 2026 De l'Association des Pêcheurs à Pied de la Côte de Jade (APPCJ)

La 41^{ème} Assemblée Générale des Pêcheurs à Pied de la Côte de Jade s'est réunie le samedi 14 mars 2026 à 10h - Salle Ellipse – Chaumes- en- Retz.

Nombre d'adhérents 2025 : **1 560**

Adhérents présents et procurations : **464**

Préambule : Accueil et Présentation par le Président de l'Association, Monsieur Landry METRIAU

Monsieur le Président, Landry METRIAU, ouvre la séance à 10h.

Il remercie les Élus présents, la SNSM, les adhérents, les correspondants et la Mairie de Chaumes - en- Retz pour le prêt de cette belle salle, à titre gracieux. Une AG s'y était tenue il y a 12 ans.

Il présente les membres présents à ses côtés :

- Monsieur Christophe LOUÉRAT - Trésorier,
- Madame Valérie MOUNIN - Secrétaire
- Monsieur Didier CLAVIER - Vice- Président,
- Monsieur Jean - Luc CORBE - Vice- Président,
- Madame Josette COLLOT - Membre du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral,
- Rapport financier,
- Élections au Conseil d'Administration, renouvellement du tiers sortant,
- Réglementation,
- Sujets d'actualité,
- Questions diverses.

1 – Rapport moral présenté par le Président Landry MÉTRIAU

Le nombre d'adhérents en 2025 est de 1560 (1505 en 2024), soit 55 adhérents de plus. C'est une remontée significative. L'Association est une des plus importantes du département, ainsi qu'au niveau de la Fédération. Pratiquement toutes les communes du pays de Retz sont représentées.

Le nombre d'adhérents confère une crédibilité à l'Association, cela lui permet d'être entendue, de participer à différentes rencontres officielles, et à d'éventuelles négociations.

Il adresse tous ses remerciements aux correspondants qui s'investissent sans relâche sur le terrain, pour maintenir ce taux d'adhésion, et donc de représentativité. Les $\frac{3}{4}$ des adhérents sont originaires de Loire-Atlantique.

Il est précisé que l'Association est autonome financièrement et ne perçoit aucune subvention publique. Les revenus proviennent pour l'essentiel des cotisations des adhérents.

Le site de l'Association (APPCJ) fonctionne, il pourrait toutefois être amélioré. Les informations relatives à la qualité des coquillages, des sites ouverts ou fermés sont actualisées. L'Association est destinataire des arrêtés de fermeture. Les aspects réglementaires, et les actualités sont également à jour (exemple quota de pêche des maquereaux, application Recfishing...).

Une des principales activités de l'Association concerne la « sensibilisation » aux bonnes pratiques de la pêche à pied. Si les pêcheurs sont présents sur l'estran pour pratiquer ce loisir, il convient vraiment de dire qu'ils le font avec discernement, dans le respect des règles (taille, quantité, saisonnalité ...). Ils ne sont pas des « *laboureurs de la Mer* »...

Madame Josette COLLOT, membre du Conseil d'Administration présente son rapport concernant les sorties « Estran », et « Écluse », qu'elle anime en partenariat avec l'Office du Tourisme de Pornic et/ou directement via l'Association. Elle ajoute que depuis un an Valérie MOUNIN y contribue également.

Toutes les inscriptions s'effectuent auprès des OT de Pornic et de la Bernerie.

- Une dizaine de sorties « Estran » ont été organisées (tout public à partir de 6 ans) en 2025. Elles étaient toutes complètes. Elles durent 2 heures environ.
 - Une sortie « estran » a été organisée pour une association de marcheurs en mars 2025, malheureusement la météo n'était pas clémente.
 - Une sortie supplémentaire tout public a été réalisée en septembre 2025, le groupe était constitué de 19 personnes très motivées. Certaines s'étaient engagées lors du forum des associations.
 - Une sortie écluse a été proposée au public en août 2025, elle en explique le déroulement et la nécessité de poser le filet la veille.

Depuis 20 ans, elle constate que la situation progresse, les estivants ne sont plus munis de râtaux et font très attention aux conseils qui leur sont prodigués. La pédagogie porte donc ses fruits. Elle précise également que l'objectif de la sécurité est essentiel, et que toutes les recommandations sont données aux participants des sorties (horaires, orientation, matériel, habillement ...)

Elle ajoute qu'à la Bernerie, il n'y a plus d'algues et pas de moules. Les massifs d'hermelles envahissent progressivement l'Estran.

- Concernant les actions en faveur de la jeunesse :
 - La sortie fête de la mer pour les scolaires du 13 juin 2025 s'est bien passée, les enfants se sont investis quant à la reconnaissance des différents coquillages.

- ➔ Une sortie avec des élèves de CE1 et CE2 et des enseignants de la Bernerie, intitulée « La Laisse de Mer » a été organisée le 17 juin 2025.
- ➔ La sortie « Scouts » du 15 juillet 2025 a réuni environ une cinquantaine de jeunes (15 à 17 ans) de régions différentes. Une belle expérience pour toutes et tous !!

Concernant le développement des actions en faveur de la jeunesse, elle passe la parole à **Valérie MOUNIN**.

- Une sortie Estran est prévue le 18 mars. Il s'agit d'une sortie pour des étudiants de 1^{ère} et de terminale du Lycée du Pays de Retz de Pornic, avec des lycéens polonais. Cette visite est organisée dans le cadre des échanges Erasmus. La sortie est finalisée, 50 jeunes y participeront avec des enseignants référents. Un déroulé de la sortie et une fiche vocabulaire ont été adressés à un enseignant EPS, qui est notre référent au lycée. Ces documents ont vocation à être traduits par les élèves dans le cadre de leurs cours d'anglais avant l'évènement. (Pré requis) Des livrets « Bonnes Pratiques » seront offerts aux participants. Vu le nombre de jeunes, il y aura 3 groupes.
- Valérie MOUNIN ajoute que les écoles élémentaires publiques Kerlor de Pornic et Ostréa de Bourgneuf ont été sollicitées pour un projet de partenariat, pour l'année scolaire 2026/2027. Il leur a été proposé des interventions dans les classes avec un support pédagogique numérique type PPT adapté à cette tranche d'âge. Des sorties, pourront être également proposées.

Monsieur Didier CLAVIER, Vice-président, présente son rapport concernant le comptage des palourdes. L'étude officielle s'est terminée en 2024. Toutefois l'Association a décidé de poursuivre cette action. A la Bernerie, il existe un site de comptage de 50 m par 100 m. A l'intérieur de cette zone d'échantillonnage des points de référence sont déterminés (GPS). 3 comptages par an sont effectués.

Comptage comparatif 2024/2025 sur ces mêmes points

Dates	Nombre	Taille	Dates	Nombre	Taille
Avril 2024	107	5 de plus de 3,5 cm	Avril 2025	108	
Juin 2024	85		Juin 2025	146	8 de plus de 3,5 cm
Septembre 2024	105		Septembre 2025	138	7 de plus de 3,5 cm

A noter que la période touristique estivale qui voit le nombre de pêcheurs à pied augmenter de manière très significative ne semble pas impacter le nombre de palourdes. Le prochain comptage se déroulera le **24 mars à 13h**. Si des adhérents souhaitent y participer, ils sont les bienvenus.

Madame Annick DANIS, Présidente de l'APNR (Association pêche et nautisme rivedousais (Charente- Maritime)) vient présenter le travail qui a été réalisé dans le cadre de l'étude nationale de la dynamique des palourdes japonaises et européennes. Cette dernière a duré 10 ans, elle s'est achevée en 2024. Ce projet a été soutenu par la FNPP et par l'UE.

Les pêcheurs à pied étant considérés comme des prédateurs, il convenait donc d'effectuer des comptages de qualité, sur des sites différents, 3 fois par an (printemps, été, automne). Il s'agissait de surveiller les gisements de palourdes et d'attester du renouvellement, ou non de la population.

C'est ainsi qu'à l'origine l'APPCJ s'était portée volontaire pour participer à ce projet. Au total, 7 départements se sont engagés dans l'aventure via des associations, en utilisant **le même protocole** et le même matériel. (De la Manche aux Charentes)

La Fédération, porteuse du projet a perçu des subventions de l'UE. Les premiers comptages se sont déroulés pendant 3 ans, puis 5 ans, et les départements ont bien voulu continuer l'expérience. C'est ainsi que quantité de données ont été collectées, ce qui était tout à fait inédit et remarquable.

Des volontaires du service civique ont été engagés (en règle générale étudiants en Université) pour suivre ce projet, et analyser les différentes données en partenariat avec l'Université de Nantes et son laboratoire. La finalité était d'obtenir des **arguments irréfutables**. A noter que beaucoup d'analyses complémentaires ont également été faites (métaux lourds, hydrocarbures ...) aussi bien dans les coquillages qu'au niveau des sédiments.

Jade, la doctorante qui avait été embauchée par la FNPP a comparé les résultats de toutes les palourdes prélevées (taille, poids, épaisseur ...) En conclusion et en comparaison avec les méthodes des scientifiques, l'erreur avoisinait les 0%, ce qui atteste du sérieux du travail des bénévoles.

Le résultat du traitement de ces données prouve que la population de palourdes reste stable, sauf dans le Finistère. Pour l'instant, il n'y a pas d'explication. Si les ressources diminuent, il existe probablement d'autres facteurs tels la qualité de l'eau, la présence de polluants ...

Jade a commencé la rédaction de sa thèse, celle-ci sera soutenue vers le 15 octobre. Elle fera préalablement l'objet d'une relecture des chercheurs et de son directeur de thèse. Cette soutenance sera ouverte au public. Date, heure et lieu seront communiqués aux associations.

Annick DANIS conclut son intervention en remerciant chaleureusement l'Association des Pêcheurs à Pied de la Côte de Jade et tous les participants qui se sont investis.

Landry METRIAU poursuit son rapport en évoquant divers sujets :

- Pour la sécurité des pêcheurs à pied et de plaisance, différentes applications existent :
 - NAV & CO, Mer et sécurité.
 - L'application Qualité COQ a disparu, c'est regrettable. Elle permettait de connaître la qualité des coquillages sur une zone donnée.
- Le rôle de la SNSM, entité indispensable, pour la sécurité et le sauvetage, est souligné. Elle est représentée aujourd'hui par plusieurs de ses membres. Pour rappel l'Association fait un don annuel afin de soutenir son action (537 euros en 2025).

- La famille de Bernard FLEURY a fait un don de 569 euros. Bernard était adhérent à l'Association depuis de nombreuses années. Il est décédé le 3 novembre 2025 à la Boutinardière en retour de pêche à pied, suite à un arrêt cardiaque. Son épouse et ses deux enfants sont présents et nous présentent les deux actions qui pourraient être financées grâce à ce don.
 - Formation aux gestes qui sauvent pour des jeunes et les adultes de l'Association (Croix-Rouge, pompiers, SNSM ... à définir), et sécurité en milieu maritime,
 - Transmettre la passion de la pêche à pied aux adolescents dans l'esprit de Bernard. (Après-midi d'initiation par des membres de l'Association)

Concernant l'Écluse, Didier CLAVIER s'est rendu sur site à plusieurs reprises. Il a constaté une dégradation de la structure avec des brèches côté Nord (côté Pornic), de plus, les hermines continuent leur colonisation. Il faudrait donc intervenir dans les meilleurs délais afin de sauvegarder ce patrimoine, sans toucher aux hermines.

Des dates avaient été programmées, pour ce chantier en février. Toutefois les conditions climatiques ne permettaient pas d'intervenir. La restauration s'effectuera dès que la météo le permettra. 3 interventions sont à prévoir. Merci aux volontaires de se signaler.

Pour rappel cette écluse a été inaugurée en 2019, après deux ans de travaux. Une quarantaine de bénévoles ont participé à sa remise en état. Elle permet de faire connaître au grand public une technique de pêche ancienne, qui est dorénavant interdite. Au début, il y a eu quelques problèmes avec le bouton, mais il est désormais bien calé.

A noter que certains pêcheurs à pied déplorent cette initiative.

Pour autant, la démonstration du mois d'août 2025 a été une vraie réussite. Beaucoup d'espèces de petite taille ont été recensées lors de la levée du filet : 68 soles notamment, ce qui est très encourageant, mais également 4 turbots, des bars, des vieilles, des congres, des carrelets, des crevettes... Les spécimens ont tous été relâchés.

Le rapport moral est voté à l'unanimité (pas de vote contre, ni d'abstention)

2 – Rapport financier présenté par le trésorier Christophe LOUÉRAT

Présentation du compte de résultat 2025

Christophe LOUERAT, détaille l'ensemble des postes de dépenses et de recettes du compte de résultat pour l'année 2025.

Le compte de résultat 2025 est voté à l'unanimité (pas de vote contre, ni d'abstention)

Christophe LOUERAT, présente les grandes lignes du budget prévisionnel pour l'année 2026.

Sur le principe, il convient de reprendre le budget 2025, exception faite des frais d'AG qui seront moins importants en 2026. (Pour rappel frais en 2025 pour le 40^{ème} anniversaire).

Le budget prévisionnel 2026 est voté à l'unanimité (pas de vote contre, ni d'abstention)

3– Election au Conseil d'Administration – Renouvellement du tiers sortant

Pour rappel les statuts de l'Association prévoient un tiers sortant tous les 3 ans.

- ➔ Landry MÉTRIAU a bien reçu la candidature de **Dominique LERAY** Bernerien, qui souhaite s'investir au sein de l'Association et intégrer le Conseil d'Administration.
- ➔ Le tiers sortant est le suivant :
 - Jean- Louis AVRIL,
 - Christophe LOUÉRAT,
 - Landry MÉTRIAU,
 - Claude DELAIRE.

Les 4 sortants renouvellent leur candidature.

Tous les adhérents reçoivent un bulletin de vote. A l'issue du scrutin le dépouillement a été effectué en comptabilisant les procurations.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité soit 464 voix, pas de noms rayés.

Le Président invite tous les membres du Conseil d'Administration à venir le rejoindre sur la scène afin de les présenter à l'assemblée présente. Il les remercie pour leur investissement au sein de l'Association.

4– Réglementation

Le Président indique que le site de l'APPCJ est à jour concernant la réglementation.

La pêche aux pétoncles blanc est toujours fermée, de la pointe de St Gildas à l'étier du Collet. (Gisement des chevaux)



Il revient sur l'obligation de se déclarer comme pêcheur de loisir, et d'enregistrer les prises sensibles sur l'application RecFishing (24h après la prise). Pour rappel les espèces à déclarer sont le thon rouge, la dorade rose, le lieu jaune et le bar.

L'installation n'est pas aisée. Il faut préalablement créer un identifiant EU login, scanner le QR code, et s'enregistrer comme pêcheur de loisir.

Le Smartphone sera associé au compte personnel. Une fois l'application RecFishing installée, il sera nécessaire de saisir un mot de passe pour accéder à la déclaration de ses captures.

L'application est disponible depuis le 12 février. Les associations étaient pressenties en tant que personnes morales pour procéder aux inscriptions des personnes ne disposant pas de Smartphone. Elles ne pourront pas le faire dans la mesure où le compte EU est lié à la personne et à son compte numéroté.

Même si ces déclarations sont contraignantes, elles permettront de présenter des chiffres fiables quant aux prises des pêcheurs de loisirs. Les précédents comptages n'ont pas de fondements et nuisent beaucoup à la réalité.

A noter que la limitation du quota journalier de pêche à 5 maquereaux (en date du 23 février 2026) annoncée par la ministre de la mer provoque l'indignation générale.

La taille du tourteau est désormais fixée à 15 cm.

La pêche à la Raie brunette reste interdite.

Landry MÉTRIAU, passe la parole à **Christophe GOUMAS**, Vice-président de la FNPP - section Pays de Loire.

Ce dernier indique qu'il est désormais possible de s'inscrire via son adresse de messagerie (mail) à l'application Recfishing.

Il détaille l'ensemble des actions menées par la Fédération qui est très active et reste en alerte. Elle a rencontré la Ministre le 11 mars dernier.

Les Associations seront informées de toutes les évolutions.

5- Sujets d'actualité

Concernant Natura 2000, l'Association participe aux réunions. Pour l'instant pas d'évolution pour la baie de Bourgneuf, il n'y a pas d'interdiction de pêche à pied. Ce dossier sera à suivre attentivement. A l'issue des élections, il y aura une nouveau COPIL.

L'Association a participé à l'AG de l'APLAV (Association de pêche de loisirs Atlantique Vendée) le 27 février dernier.

Une lettre ouverte a été adressée au Président de la République et au Premier Ministre pour lister ce que subissent les pêcheurs de loisirs et de plaisance (renforcement des quotas et des tailles, réduction des périodes de pêche, obligation d'enregistrement et de déclaration de prises, réglementation du matériel ...)



Monsieur le Député, Jean- Michel BRARD confirme qu'une réponse a été adressée le 24 février dernier. Elle devrait paraître prochainement au Journal Officiel.

6– Questions diverses

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h30.